

## 2<sup>e</sup> Arrondissement : Echternach, Grevenmacher, Remich.

### 1. — Écoles gardiennes.

#### a) Écoles gardiennes publiques.

L'école gardienne de Grevenmacher, installée dans un bâtiment communal, était dirigée par une religieuse sans brevet, qui recevait un traitement communal de 650 fr. L'école comptait 72 enfants, dont 35 garçons et 37 filles, tous au-dessous de l'âge obligatoire. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants (n° 2). La commune percevait un minerval, qui, suivant la situation de fortune des parents, variait entre 5, 10, 15 et 20 fr. ; les parents indigents en étaient dispensés. Le logement est fourni par la commune.

L'école gardienne de Remich se trouve sous la direction d'une sœur diplômée d'après la méthode Frœbel ; la sœur est logée chez les autres religieuses de la communauté. L'école comptait 54 élèves (26 garçons et 28 filles) et a obtenu la note 3. Les parents solvables payaient par mois et par enfant 1 fr., resp. 0,75, 0,50, 0,30 fr. et les forains 2 fr. 50.

L'école gardienne de Merttert se tenait seulement pendant l'été dans une des classes de la maison d'école des filles. La religieuse non diplômée préposée à cette école recevait 300 fr. de traitement et logeait chez les autres sœurs. Nombre des élèves : 16 garçons et 19 filles = 35. Note 3. L'instruction était gratuite.

#### b) Écoles gardiennes privées.

Elles étaient au nombre de 4, dirigées par des religieuses et fréquentées par 287 enfants :

Localités.	Nombre des élèves		Résultats obtenus.	Durée de l'école.
	garçons.	filles.		
Beaufort . . .	44	51	Très satisf.	été
Dalheim . . .	36	22		été
Echternach . .	40	39		toute l'année
Wormeldange .	33	22		id.